

**FÉLIX BERTRAND**

Essai de contribution

à l'histoire de la commune de

# **Vaucluse la Fontaine**

Société d'éditions occitanes

37, Rue de la Baffe

11400 Castelnaudary

---

1931

## VAUCLUSE DE 1453 A 1682

---

Pendant ces deux cent trente années, les événements à mentionner en Provence, dans le Comtat et à Vaucluse même sont les suivants:

Le 29 mai les Turcs s'emparent de Constantinople. Les Grecs d'Asie se réfugient à Salonique, Alexandrie, Tarente, Naples, Rome, Florence, Gênes et Marseille.

L'un d'eux Pierre **Aucune entrée d'index n'a été trouvée.**, fabricant de papier de chiffons, s'installe, en 1456, à Caderousse. Il écrivait son nom TACUCELLI ou TACUSSEL. En 1460, il possédait à Caderousse sa maison d'habitation et environ 40 hectares de terre. Il laissa deux fils, Jehan et Claude TACUSSEL. Il est l'ancêtre de tous les TACUSSEL du Comtat et de leurs quinze cents descendants actuels. Certains ouvriers papetiers comtadins et provençaux du XV<sup>e</sup> siècle et du XVI<sup>e</sup> avaient travaillé ou appris leur métier chez lui.

L'un de ses descendants directs, Antoine TACUSSEL, fabricant de papier à Caderousse, sauva, en 1573, au péril de sa vie, la ville de Caderousse que le prince Guillaume d'Orange se proposait de surprendre la nuit.

En 1599, Jean TACUSSEL, papetier, natif de Caderousse, possédait à Vaucluse deux moulins<sup>1</sup>. Et nous verrons qu'en 1682, un de ses arrière-petits-enfants qui portait le même nom que lui, Maître Pierre TACUSSEL, parti de Cadenet, vient se fixer à Vaucluse et y donner un nouvel essor à la fabrication du papier qui est restée la principale industrie du pays. Ainsi, la filiation est bien établie: un TACUSSEL de Caderousse s'établit à Cadenet ; un TACUSSEL de Cadenet s'installe à Vaucluse.

Il faut signaler ensuite de fréquentes et désastreuses épidémies: peste, variole, choléra, comme aux siècles précédents, la disette, la famine et les brigandages des derniers routiers. Peste en 1494, 1502, 1507, 1518, 1531, 1580, 1587, 1629 ; victimes par milliers ; très nombreuses à Vaucluse, où l'épidémie naissait parfois apportée dans les sacs de laine et de chiffons souillés par les rats et expédiés des pays du Levant aux usines de la localité. Si donc les misères du peuple s'atténaient un peu, elles étaient encore lourdes à supporter.

En 1487, la Provence est réunie définitivement à la France, avec la viguerie d'Apt et le comté de Sault, de sorte que l'évêché de Cavaillon, terre papale, est, comme enclavé dans

---

<sup>1</sup> J'emprunte ce dernier renseignement et tous ceux qui suivront sur les papeteries, à l'excellent ouvrage de M. H. CHABAUT, *Les débuts de l'industrie du papier dans le comtat venaissin – XIV et XV<sup>ème</sup> siècle*. Ce travail exhaustif, comme diraient les anglais, est un modèle du genre.

le domaine du roi de France. Des difficultés incessantes naissent du fait de la confusion des frontières, si bien que le 30 avril 1623, on dut fixer par le traité de Fontainebleau les limites entre la France et le Comtat sur la Durance. De 1662 à 1664, le Comtat Venaissin fut même réuni temporairement à la France. En effet, le 30 septembre 1662, le baron DE BUSCAT, capitaine des gardes, signifie les ordres de Louis XIV au vice-légat d'Avignon, LASCARIS, et s'empare de sa personne. Mais les protestations du Saint-Siège finirent par être entendues et le Comtat redevint le domaine de la papauté au bout de deux années. Il en fut de même, en 1688, et encore, de 1768 à 1774 ; mais après avoir obtenu satisfaction, le roi rendait chaque fois au pape ses possessions.

Puis vint la terreur calviniste et papiste pendant quarante ou cinquante ans, ce fut la désolation complète. En 1544, les calvinistes, conduits par Eustache MARRON, curé apostat de Ménerbes, qui avait assigné le seigneur de Goult, pillent l'abbaye de Sénanque et l'incendient en partie. Mais l'année suivante, ce fut la réaction papiste ; les villages vaudois de Cabrières et de Mérindol furent détruits sur l'ordre du président d'Oppède du Parlement d'Aix. À Cabrières, qui avait capitulé le 21 avril 1545, les femmes, les enfants, enfermés dans l'église, les hommes, dans les salles basses du château furent égorgés ; les maisons furent incendiées. Le massacre fut, paraît-il, motivé par une tentative de rébellion des prisonniers. « Dans le Comtat Venaissin, territoire pontifical, dit LA VISSÉ, Orange était la place d'armes des réformés.

Fabrice SERBELLONI, qui commandait pour le pape, en 1562, à Avignon, avait réclamé l'aide du Roi pour réduire les rebelles. Avec les troupes qu'amena le marquis De CARCES, il avait pris Orange et tout massacré (6 juin 1562). Le Baron DES ADRETS survint, battit le Comte DE SUZE à Valréas (25 juillet) et envahit le Comtat. Avignon fut menacé. Les Huguenots passèrent la Durance et s'avancèrent jusqu'à Saint-Rémy.»

En 1563, les dames de l'abbaye de Gallas, terrorisées par les Calvinistes, sont obligées de quitter leur retraite et de se réfugier à Cavaillon. L'abbaye de Gallas, définitivement abandonnée, devint, comme on l'a vu plus haut, propriété privée. Dans le Dictionnaire de Jules COURTET, à l'article Entrechaux, je trouve l'histoire suivante, dont je n'ai pu contrôler l'exactitude: « Le 18 février 1577, un ancien soldat natif de Lagnes, nommé BERNARD, s'introduit dans le château d'Entrechaux, en chassa le commandant et l'ouvrit aux calvinistes. Comme il paraissait vouloir résister, MARTINENGO vint l'assiéger avec les Barons du Comtat: mais ils furent repoussés par LESDIGUIÈRES qui vint au secours des assiégés. Pourtant, le 10 juillet suivant, le château se rendit par composition. BERNARD et sa troupe sortirent moyennant une somme de 550 écus, l'assurance de leurs biens et de leurs personnes. Bernard se retira à Vaucluse où le seigneur; à la considération duquel il avait traité, lui céda l'usage de son château, avec quatre soldats pour sa sécurité personnelle. Il allait et venait librement; mais comme on le vit réparer le château et mettre les citernes en état, on eut des doutes sur

sa fidélité. Pour les faire cesser, il fut obligé d'envoyer ses enfants, jeunes encore, à Mazan, pour y être élevés.» Nulle part je n'ai trouvé trace de la descendance du soldat BERNARD.

Pour protéger le village, le château et les droits du Saint-Siège sur le territoire de Vaucluse, une garnison de soldats italiens fut casernée dans la forteresse. Jusqu'en 1586, ces soldats ne font pas parler d'eux dans le pays ; mais cette année-là, les huit soldats italiens qui y tenaient garnison, réclament une augmentation de solde au parlement vauclusien et obtiennent 15 sous par mois. En 1587, nous voyons le parlement de Vaucluse demander la révocation du commandant Roch BORLACCHI, parce qu'il avait menacé de mort le syndic de la commune. En 1591, les consuls de Vaucluse demandent le renvoi des sept soldats italiens ou leur remplacement ; ces soldats, trop exigeants, réclamaient du vin, du bois, de l'huile et des lits. En 1610, autre histoire ; le parlement de Vaucluse refuse de donner un matelas au commandant du château, antipathique et grossier. Mais en 1620, le parlement de Vaucluse vote des félicitations au commandant Édouard FEROFINO parce qu'il se faisait remarquer par sa piété et sa bienveillance. Il suit de là que la démolition du château de Vaucluse est postérieure à 1620.

Les soldats italiens n'avaient pas une grande réputation de courage ; en 1662, dans tout le Comtat, on chantait des chansons satiriques où l'on se moquait des *pétaches* ou *pétachins* d'Avignon, c'est à dire des soldats italiens de la garnison papale, lâches et peureux...

Certains actes concernant Vacluse et datant du XVI<sup>ème</sup> siècle nous ont été conservés. Par exemple, en 1553, Esprit DE SAIGNET D'ASTAUD constitue Jean PEYRON comme son procureur fiscal à Vacluse pour toutes les causes criminelles présentes et à venir au dit lieu et ordonne aux habitants de se conformer aux ordres de ce procureur agissant en son nom.

En 1559, Pierre BAYLE, de Vacluse, donne en dot à sa fille Catherine une salmée de terre située au lieu-dit Puy-Servier et une jupe, ou auberjon, en velours de couleur tannée. Voilà un détail qui ne manque pas de saveur.

En 1560, Claude GARNIER, notaire à Lamies, établit ainsi les revenus du prieuré de Vacluse « Gabriel d'ARNERI, prieur du prieuré de Vacluse, arrente à Maître Jehan SPIGNE, parandier, pareur à draps, ou apprêteur de drap, tous les biens attendant au prieuré, tant urbains que ruraux, un moulin d'huile, des terres, vignes, prés et tous autres biens situés sur le territoire de Vacluse et aussi les dîmes, fruits, revenus récoltes, droits et tous autres émoluments de ce prieuré et cela pour trois ans, au prix de 16 salmées de bon blé, de 16 autres salmées de pure farine de froment, une charge d'huile douce et bonne; 12 livres de chanvre, 2 éminées de noix, des agneaux et des chevreaux. Maître Jehan SPIGNE me paraît être le plus ancien pareur à draps connu à Vacluse.

Après lui vient Bastian BAUDIN de 1570 à 1594 ; puis Jean CHAUVET et RIPERT EN 1616, Esprit MAUCORD, d'Oppède, en

1655; BONNET d'Avignon, en 1686 et Thomas FOURMON, avec BONNET, en 1686 - 1757. Jusqu'en 1736, il y a eu deux usines; celle de Thomas FOURMON, pour les draps, et celle de BONNET, pour la fabrication de la poudre. L'usine de Thomas appartient successivement à Jean FOURMON, mort en 1788; à Véran FOURMON, mort en 1822 ; à Michel FOURMON mort en 1852, à Eugène FOURMON, mort en 1871; aux frères Paul, Eugène et Ernest FOURMON, ce dernier mort en 1930. Thomas FOURMON était né en 1638 ; il mourut en 1727, il était venu à Vaucluse de Lagnes. Ses ascendants étaient originaires de Mormoiron. Comme Jehan SPIGNE et comme Jean DOUMAS, il paraît les draps, les apprêtait; il succédait aux anciens parandiers, ou foulonniers, tous établis au quartier de Peytier. La majeure partie des tisserands de la Drôme et du Comtat apportaient à Vaucluse leurs draps tissés pour y être foulés et apprêtés. En 1736, BONNET vendit son moulin à poudre à JASSOT qui créa, en remplacement, la papeterie qui a subsisté jusqu'en 1892. À cette date, les frères FOURMON l'achetèrent pour développer leur propre fabrication. Au début du XIX siècle commence la fabrication des draps et des couvertures, et vers 1840, la fabrication des tapis. Tous ces renseignements m'ont été aimablement communiqués par M. Paul FOURMON. J'ajouterai que les tapis fabriqués à Vaucluse et à L'Isle sont vendus sous la dénomination de "Tapis d'Avignon".

Le 1<sup>er</sup> juillet 1378, on avait fait, à Avignon, une tentative pour y introduire le tissage du drap ; même la ville avait fait fabriquer, en juillet et décembre 1382, un fourneau, une



chaudière, deux cuves et divers ustensiles pour les drapiers. Avignon voulait suivre l'exemple de L'Isle où, vers 1375, on trouve un moulin à draps tenu par Siffredus BOTTANI, et, en 1431, par Jean LAUGIER, dit FLORINI, tous deux parandiers. Ce moulin à draps fut transformé en moulin à papier le 26 février 1434 par Girard GUINET et Nicolas GUIRAUDON, deux Savoyards. Mais je crois bien que cette tentative des Avignonnais ne fut pas couronnée de succès, que les particuliers du Comtat et la Drôme continuèrent longtemps à tisser eux-mêmes du drap pour leurs besoins personnels et qu'aujourd'hui encore, (1931) dans le département, c'est seulement à Vaucluse et à L'Isle que l'on fabrique des tapis et des couvertures.

Le 23 novembre 1564, Esprit De SAIGNET d'ASTAUD, seigneur de Vaucluse, donne en nouvelle mutation et emphytéose perpétuelle un moulin à papier tournant à une roue, près de la grande porte du pont de la Sorgue, au prix annuel de 20 écus d'or, au signe du soleil, et d'une rame de bon papier pour écrire ; le dit seigneur reconnaît avoir reçu 3 perdrix. Il se réserve, en outre, toutes les truites, les ombres et les poissons qui sont défendus aux habitants de Vaucluse. Égoïste et gourmand, le seigneur.

Les fermiers du seigneur étaient trois associés: Pierre MARQUE, de Vienne, en Dauphiné; Honoré PONTIER, de Belgentier, en Provence, et André CHOU, originaire de Savoie.

Ce moulin à papier du Pont date de 1522. Les anciens moulins à papier du Martinet et de la Fontaine sont de 1536 - 1537. En

1549, le moulin du Pont appartenait à Jean ARNIER, d'Avignon. Le premier papetier connu qui travailla fut un nommé Thomas CARRIÈRE. En 1549, ce fut Etienne BRUNET, maître papetier, de Caderousse; il payait à Jean ARNIER une rente annuelle de 20 écus d'or, plus une rame de papier.

À cette époque, le moulin avait une roue et six piles ; on y fabriquait surtout du papier d'exportation, « *a navegar, per navegar* », papier blanc pour écrire, de qualité un peu inférieure à l'usage des pays du Levant.

Jean ARNIER étant mort en 1564, le moulin revint dans la directe du seigneur de Vaucluse qui le loua aux trois papetiers associés nommés plus haut. Ceux-ci l'agrandirent en 1567 ; il eut désormais deux roues. Cette association dura jusqu'en 1590. Un peu après cette date, le moulin du Pont est la propriété de Jean BASTIDE, de Cavailon. Après lui, et au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, nous retrouvons Pierre CHOU comme propriétaire du moulin; puis François CHOU et Jacquemin CHOU. Ce dernier abandonna le moulin de 1670 à 1677. Le 1<sup>er</sup> mai 1677, Pierre TACUSSEL, de Cadenet, entre en possession du moulin, et le 14 mars 1678, François de SEYTRES, Seigneur de Vaucluse le lui donne en emphytéose perpétuelle sous licence annuelle de 36 livres. Après Pierre TACUSSEL, le moulin passa à Joseph TACUSSEL, puis, en 1742, à François TACUSSEL, enfin à Jean Joseph TACUSSEL qui l'occupait encore en 1803. Il est aujourd'hui (1931), la propriété de M. Robert GARCIN, maire de Vaucluse.

En 1654, avait été fondé, en l'église de Vaucluse, la chapelle de la confrérie des papetiers dont la fête était célébrée chaque année le 3 mai. «Ce jour-là, les patrons réunissaient tous leurs ouvriers qui, revêtus de leurs plus beaux habits, assistaient d'abord à une messe chantée dans la chapelle de la confrérie. À midi, un repas plantureux était servi aux maîtres papetiers et à leurs ouvriers qui les aimaient et les respectaient. Après le repas, c'était la farandole sur la place du village, toujours menée par le plus ingambe des patrons. Puis l'on s'amusait jusqu'au soir à toutes sortes de jeux. (Eugène FOURMON).

Cette fête a été célébrée pour la dernière fois le 3 mai 1887.

Vers 1850, alors qu'on commençait à n'être plus en République, (le prince-président préparait déjà son coup d'état), on eut une preuve à Vaucluse de l'union qui régnait entre patrons et ouvriers. Le maire du pays, Honoré TACUSSEL répondit fièrement à l'officier gendarmerie chargé de diriger des perquisitions chez quelques habitants: « Vous n'avez rien à faire ici, je répons de mon peuple. » Et la population ne fut pas inquiétée. C'est, en effet, à Vaucluse que se réfugiaient les gens de Lagnes poursuivis pour leurs idées avancées. En 1586, Françoise et Sybille, filles d'Esprit SAIGNET D'ASTAUD, héritent de leur père défunt et deviennent les nobles demoiselles de Vaucluse, de Mazan et de Velleron. Restées vieilles filles, elles s'occupaient surtout d'œuvres de piété; le 20 septembre 1611, elles fondèrent à Mazan, près de la porte de Pernes, un couvent de Récollets. Leur frère Laurent de

SAIGNET d'ASTAUD, connu sous le nom de chevalier de Vaucluse, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, était mort en 1577 tué dans un duel qu'il avait provoqué (J. FORNÉRY). Le chevalier de Vaucluse fut un soldat plein de mérite et de valeur. Quand SERBELLONI, le général du Pape, reprit Bollène aux calvinistes, au mois d'octobre 1563, c'est au chevalier de Vaucluse qu'il confia la défense de la place en lui donnant le commandement de trois compagnies.

Le 15 juillet 1578, la seigneurie de Vaucluse et de Lagnes était passée de Magdeleine de SAIGNET d'ASTAUD à son époux, Henri VINCENS de MAULEON, fils de Guillaume de VINCENS, gouverneur de la principauté d'Orange. Vaucluse resta la propriété de la maison de VINCENS de MAULEON d'ASTAUD, de 1578 à 1630.

En 1585, un acte de BARRAL, notaire à Lagnes, établit que les revenus d'Esprit de SAIGNET d'ASTAUD, seigneur de Vaucluse, s'élevaient pour Vaucluse seulement à: 10 salmées de blé et 10 de seigle, prises sur le terroir; 5 salmées de blé produites par les terres seigneuriales; 12 éminées de prés arrentées à 30 florins par an ; 3 boutes de vin à 10 florins la boute ; une charge d'huile à 30 florins, les censes d'argent s'élevant à 195 florins par an; le four qui vaut 2 salmées et 4 éminés de bon blé ; 2 moulins à blé dont l'un rend 30 salmées de blé et l'autre 6 ; l'herbage et le pontage, 50 florins par an. L'un des témoins de cet acte signe « Mathieu DARISTA, commandant du château de Vaucluse pour Sa Sainteté. »

Le 27 février 1586, on recense les habitants de la Seigneurie: Lagnes compte 733 habitants ; Saumanes, 439 ; Cabrières, 202 ; et Vaucluse 196, « tant petits que grands, logés dans 37 maisons ». Ainsi s'exprime BARRAL dans son procès-verbal.

Ce BARRAL était originaire de la ville d'Aurel du marquisat de Saluces.

La même année, les consuls de Vaucluse donnent à un boucher « le droit de vendre la chair de mouton de lait et pourquet à 3 sous 2 deniers la livre ; le bœuf, chèvre, bouc à 1 sou la livre, exceptés le bœuf de Pâques et le bœuf d'Auvergne, que le boucher vendra 3 patas la livre.

En 1587, on procède à l'ouverture du tombeau de SAINT VÉRAN, dont les restes, d'abord déposés à Vaucluse, avaient été transportés à Cavaillon en 1311. Étaient présents: l'archidiacre BILHOTI, de Cavaillon ; Elzéar BUSSI, chanoine ; Jean ROYER, prieur de Vaucluse ; François PEYTIER, prêtre et Roch BORACCHI, capitaine du château, acte de pure curiosité déçue.

En 1588, noble dame Louise de TARTULI, veuve de feu Élie DE RAPHÉLIS, docteur ès-droits, quand vivait de Carpentras , reçoit le nouveau titre d'une rente de 21 écus d'or Au soleil, et 5 florins pièce, que lui fait la communauté de Vaucluse pour un capital de 300 écus d'or semblables, prêtés à ladite communauté.

En 1598, le notaire BARRAL procède à l'inventaire de l'église de Vaucluse dont le dénuement est notoire.

En 1601, Magdeleine de SAIGNET d'ASTAUD, femme de Henri De VINCENS de MAULEON, baron de Brantes, afferme les terres, prés, seigneurie et juridiction de Vaucluse, four à cuire le pain, maison, jardin, fruits, pontonage, droits, profits, revenus, pour six ans, au prix de 200 écus de 5 florins pièce, et de certains autres menus droits.

La même année, Jean DOUMAS, habitant de Vaucluse, vend et cède à Jean CHAURONSET, marchand bastier de L'Isle, la bourre que ledit DOUMAS fera couper dans sa boutique durant un an, moyennant le prix de 5 florins 10 sous pour chaque quintal pris dans sa boutique.

En 1603, le parlement de Vaucluse ne veut aucunement, si le droit le permet, que l'église soit desservie par les moines de Saint Victor, de Marseille. C'est que, sans doute, ces moines ne faisaient à Vaucluse que de trop courtes et rares apparitions.

En 1609, Claire De PERUSSIS, baronne de Lauris, dame de Vaucluse, achète « La maison de Pétrarque confrontant le chemin qui va de la place au château dudit lieu, avec sa grotte, précoul<sup>2</sup> et colombier, au prix de 45 écus de 5 florins pièce.

---

<sup>2</sup> Précoul ou p. signifie enclos, ou relarg.

Claire De PERUSSIS était devenue dame de Vaucluse en 1608, elle en avait acquis la seigneurie de Magdeleine de SAGNET, comtesse de Cousans.

Ici, deux remarques s'imposent: d'abord, en 1609, la maison de Pétrarque avait encore sa grotte ; ensuite le parlement de Vaucluse, quand il ne se réunissait pas devant l'église, s'assemblait sur la placette de la maison appelée le château neuf et sous la grotte de cette maison. Ce qui faisait deux grottes adossées. Donc, à cette date, le tunnel, long de 30 mètres, dit canal des Romains, n'était pas encore ouvert. La légende d'une canalisation des eaux de Vaucluse à des Arlésiens paraît donc pour le moins étrange : pourquoi porter de l'eau au Rhône, c'est à dire dans une contrée qui n'était dépourvue ni de sources, ni de fontaines ni de rivières ? Et comment la maison de Pétrarque aurait-elle pu confronter un chemin, là où passait un canal que Pétrarque ne mentionne même pas?

L'inventeur de cette légende n'est pas un archéologue ; c'est le médecin botaniste J. GUERIN, dans sa « *Description de la Fontaine de Vaucluse* » (1804), chap. VI, pp. 55 à 61, intitulé « Ancien aqueduc de Vaucluse ». Et voici comment il s'exprime: « On voit par les restes d'un ancien aqueduc... que les Romains avaient profité d'une source aussi abondante et aussi limpide que celle de la Sorgue. » D'emblée, J. GUERIN parle d'un aqueduc et l'attribue aux Romains; il suppose qu'il a été construit sous Constantin et que les Sarrasins le détruisirent en 730. Il en établit la direction et en fixe le point

d'aboutissement avec des: je présume, - ne serait-il pas possible?, - des peut-être, - des probablement et de nombreux points d'interrogation. Et il termine sur ces mots: « Presque tout ce que je viens d'écrire doit être vérifié par des observations rigoureuses ; mais le lecteur voudra bien observer que je ne lui soumetts que des doutes, ne lui assurant que ce que j'ai vu moi-même.

En 1813, J. GUERIN publie une seconde édition de sa « *Description de la Fontaine de Vaucluse* ». Dix ans se sont écoulés depuis qu'il a fabriqué sa légende d'un tunnel-canal faisant partie d'un aqueduc romain. D'autres s'en sont emparés et, sans l'avoir contrôlée, la répandent avec zèle ; ils voient le canal, l'aqueduc, en suivent tous les détours comme s'ils l'avaient eux-mêmes édifié. . . Et J. GUERIN étonné du succès de sa suggestion, en revendique la paternité, non sans une certaine vanité : « J'ai été surpris moi-même d'avoir parié le premier de l'aqueduc antique de Vaucluse »... «C'est sans doute parce qu'on n'en avait rien publié avant moi. » Et il insiste en disant que cet aqueduc ne peut pas être l'ouvrage des peuples du Nord (il ignore les travaux d'Alaric et de Brunehaut dans le Midi de la France, ni des Sarrasins qui ont démoli (du moins, il se le figure), qu'il n'est pas du X<sup>ème</sup> siècle parce que nos annales en auraient conservé le souvenir (les a-t-il lues ?) et que si son origine était moins ancienne, nous connaîtrions l'époque précise de sa construction. Il ne lui vient pas un moment à l'esprit que si on n'a jamais parlé de ce canal romain et si on ne peut préciser la date de sa



construction c'est en réalité et jusqu'à preuve du contraire, que ce canal n'a jamais existé que dans son imagination. D'Arles à Cavaillon et d'Avignon à Saint-Rémy ou à Caumont, les monuments des époques romaine, gallo-romaine et féodale, ne sont pas rares: fondations de villas, restes de ponts, d'égouts, de canalisation d'intérêt privé, etc... Faut-il, comme J. GUERIN, les considérer comme les vestiges d'un ouvrage d'art romain qui aurait porté les eaux de la Fontaine à Arles, où l'on n'en avait pas besoin ? En pareille matière, mieux vaut, ce me semble, être plus circonspect, s'en tenir au texte des vieux actes qui ne disent pas toujours ce que l'on veut leur faire dire, avouer que peut-être on ne les a pas tous lus ou qu'on les a mal lus, surtout si l'on n'est ni grammairien, ni chartiste, ni archéologue. En d'autres termes, je suis persuadé que le Dr. J. GUERIN, mort vers 1850, fut un médecin consciencieux, un herboriste distingué et un admirateur de la Fontaine. Mais j'ai le regret de constater qu'il n'a pas prouvé que ce qui reste de l'aqueduc (?) de Vaucluse est romain, ni que le tunnel en faisait partie, ni enfin que les eaux de la Sorgue étaient autrefois transportées à Arles. Cette triple preuve d'une « hypothèse invraisemblable » comme dit J. COURTET, pourrait faire l'objet d'une thèse complémentaire de doctorat, ou d'un mémoire qui celui-là devrait être définitif. Alors peut-être on ne nous servira plus, au moins sur le tunnel, dit romain un de « ces pastis que les lettrés provençaux aiment à cuisiner », selon le mot impitoyable de Nino QUARTA (Naples 1907).

Mais reprenons notre récit. Le 24 juin 1609, jour de la fête de Saint Jean-Baptiste, par devant le bayle de Vaucluse, le parlement général des manants, habitants et particuliers dudit Vaucluse, s'est assemblé devant l'église. Les sieurs consuls ont exposé que tout chef de maison se rassemble ce jour au-devant de ladite église, du mandement du sieur bayle sous peine d'encourir la peine qui lui plaira d'imposer aux contrevenants, pour procéder à l'élection des consuls et du trésorier; pour élire les bayles de la confrérie de Jésus, de la confrérie de Notre-Dame et de la confrérie de Saint-Véran ; pour vérifier la table des dépenses ordinaires et extraordinaires et s'imposer pour ce qui manquera.

Et attendu que la somme totale desdites dépenses est de 1642 florins 6 sous et 11 deniers, sur quoi sont comprises les pensions s'élevant à 1124 florins 7 sous et 7 deniers, le parlement décide d'imposer une taille de 8 patas par florin de revenu sur tous les biens et sur toute bête à laine, chèvre et pourceau, et un capage de 5 florins<sup>3</sup> pour tout chef de maison.

En 1609, nous voyons le parlement de Vaucluse donner 20 sous pour le prix d'une dinde offerte à Maître VILLARDI, avocat de la communauté à Avignon. Sans doute, la dinde de Noël.

---

<sup>3</sup> Le florin valait 24 sous, le sou valait 12 deniers et le pata valait 2 deniers. La boute était de 12 banaux ou 396 litres.

En 1614, le parlement de Vaucluse obtient que Messire Jacques MIERY soit le curé de la paroisse à la place de Pierre REBOUL. Ainsi finit la querelle entre ces deux ecclésiastiques.

Le premier registre des délibérations du parlement de Vaucluse qui nous sont parvenus (BBI), comprend la période qui va de 1622 à 1685. Il est assez mal rédigé et mal écrit. Malgré les difficultés qu'offre sa lecture, on peut dire que le bayle, les consuls et les notables de « ce pauvre lieu » se sont surtout occupés pendant ces soixante années, des impôts, taille, capage et autres (en 1685, les trois pauvres filles estropiées de Guillaume JOLY étaient exemptées de ce droit de capage); de la mise aux encans de la ferme du Souquet, auberge communale, de la vente des noix des noyers du quartier de Derun ; de l'élection pour un an des nouveaux consuls ; du logement des soldats qui, mécontents, insultent les particuliers et les consuls ; d'un procès avec M. d'Oppède ; d'empêcher les moutons de paître dans la montagne qu'ils déboisent ; de faire relier le présent livre pour les écritures de la communauté ne se perdent point, etc.

En 1630, Vaucluse devient la propriété de la maison De SEYTRE de CAUMONT. Les habitants de Vaucluse finissent par ne plus connaître leurs seigneurs successifs qui ne résident pas dans le village et n'ont de rapports qu'avec le bayle ou le viguier.

En ce temps-là, Pierre CHOU était bayle de Vaucluse. La famille CHOU était originaire de Savoie et d'Avignon. Plusieurs de ses

représentants furent bayles, viguiers, consuls, notables de Vaucluse.

Sur le second registre municipal, qui va de 1685 à 1729, et qui est un peu plus lisible que le premier, on lit, à la date du dimanche 16 avril 1692, que « au-devant de l'église du lieu de Vaucluse, par devant Louis CHOU, bayle, a été assemblé le parlement auquel ont été prêts, assistants et oppinants, Pierre ALIBERT et Joseph CHOU, consuls modernes ; Pierre GIRARD, Thomas FOURMON, Antoine LONG, Joseph JASSOT, Pierre CARBONEAU, Esprit CASTEAU, Jean-Noël DOUZON, Pierre CHOU, François CHOU, Jacques ALIBERT, Pancrace CATHELAN, Michel DOUMAS, Esprit NOURRIT, Jean-Pierre DOUZON, Jean ROUX, Mathieu LONG, Guillaume DOUMAS.» La famille CHOU a disparu de Vaucluse tout à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1790, elle n'était plus représentée que par Dominique CHOU, notable, qui paie une contribution de 25 livres. Les dernières signatures qui figurent sur les registres sont celles d'un CHOU, consul ancien, à la date du 18 août 1773 ; de Dominique CHOU, « scrutateur » en 1790 ; du même « officier municipal » en 1791 ; du même « notable » en 1792, qui signe avec les autres notables et le maire une sorte de mea culpa, ou de profession de foi, en 1793, le 1<sup>er</sup> août à l'adresse des représentants du peuple. Le 13 vendémiaire de l'an IX, Dominique CHOU signe le procès-verbal de la réorganisation de la garde nationale. Le 24 nivôse de l'an XI, le secrétaire du Conseil municipal ajoute un X au nom de CHOU.

Une note sans date de la fin du registre, qui va de 1794 à 1808, mais qui est de la même écriture que les délibérations de nivôse an III ; porte que Dominique CHOU possède deux fusils. Une délibération du Conseil, datée du 13 juillet 1806, où est établie la liste complète des chefs de famille de la commune, ne porte pas le nom de Dominique CHOU. D'où il suit que le dernier représentant de la famille CHOU a disparu de Vaucluse entre 1803 et 1806<sup>4</sup>.

Le 10 août 1670, au-devant de l'église, Jacquemin CHOU étant bayle, le Conseil décide, d'un commun accord, et nul ne contredisant, de payer les charges ordinaires et extraordinaires de la communauté au moyen d'une taille de 3 liards par florin sur les biens des habitants et forains du présent lieu de Vaucluse, selon estimation faite d'après le livre du cadastre, et d'un capage de 3 florins par chaque manant et habitant; il décide aussi d'accorder au secrétaire Charles COTTIER un salaire annuel de 18 livres en monnaie courante, et donne pouvoir aux consuls de faire un présent à Monsieur de Vaucluse jusqu'à la somme de 36 livres, aux dépens de la communauté, en considération de son mariage et de l'amitié qu'ils ont pour lui.

---

<sup>4</sup> Personnellement, j'ai trouvé dans mes documents d'état-civil de Vaucluse, le décès en 1830 de Magdeleine CHOU, épouse de Jean-François TACUSSEL.

Les trois points de cette délibération donnent en raccourci une idée exacte et assez complète de ce qui se passait à Vaucluse au dernier tiers du XVII<sup>ème</sup> siècle.

## DE 1682 A 1800

---

En 1682, mon ancêtre maternel, Maître Pierre TACUSSEL se fixe à Vaucluse pour fabriquer du papier. Il était né à Cadenet en 1641 et y avait épousé, le 19 février 1662 Anne CROUZ, dont il eut huit enfants. La mère d'Anne CROUZ était née Marie Anna de ROUX de Cadenet. Maître Pierre TACUSSEL, était l'ainé de sept. Son père Antoine TACUSSEL, était né à Caderousse en 1612 ; il y fut fabricant de papier jusqu'en 1640; cette année-là, il épousa, à Cadenet, Delphine GERMAN, fille de Clémence GERMAN et de Catherine SAVORNIN, de Saint-Jean de Léouze. Il mourut à Cadenet le 14 septembre 1662. Le 24 septembre 1684, Pierre TACUSSEL achète le moulin à papier de François CHOU. Le registre cadastral nous apprend que du 10 octobre 1683 au 5 août 1715, il s'était aussi rendu acquéreur de 12 terres sur le territoire de Vaucluse.

En juin 1696, il est élu premier consul de Vaucluse et il l'était encore en 1701. Son fils cadet, maître Joseph TACUSSEL, fut élu premier consul de Vaucluse en juin 1706, 1709, 1713, 1720 et 1725. Il mourut à Vaucluse le 13 mars 1750. La lignée des TACUSSEL, fabricants de papier à Vaucluse, commence donc par Pierre TACUSSEL pour se terminer à Albin TACUSSEL ancien maire de Vaucluse (1896-1900).

Onzième et dernier fabricant de papier à Vaucluse, qui vend sa vieille usine à la Société Anonyme du Valdor (1920) et se retire à Avignon, 1921.

Le 16 décembre 1688, le comte de GRIGNAN, lieutenant-général du roi en Provence « ordonne de retirer les armes, fusils, baïonnettes, mousquets qui sont entre les mains des paysans. Ils doivent les remettre aux consuls des communes du Comtat sous peine de 200 livres d'amende. À ceux qui ne peuvent payer, la peine du carcan et d'être bannis de Provence pendant un an.» On craignait des représailles contre les dragonnades depuis 1685 ou une mutinerie au moment de la seconde annexion du Comtat à la France

En 1709, à Vaucluse comme dans tout le Sud-Est de la France, il faut signaler le froid excessif, le manque de toute denrée, la famine. Joseph TACUSSEL, qui était le premier consul à Vaucluse, fit tout son possible pour atténuer la détresse des malheureux. Cette année-là, on vendit dans certaine boucherie de la chair humaine.

Au nom du pape, le vice-légat fait distribuer « aux pauvres du lieu » de Vaucluse six saumées de blé de celui que le souverain prince a envoyé pour le soulagement de ses sujets. On jugera de la désolation de cette triste année par cette page du notaire F.-J. MANUEL de Robion, à la date de juillet 1709 « La veille des Rois de la présente année, il commença à faire un froid rigoureux qui a duré près de quarante jours, qui se rendit épouvantable, puisque le vin se gelait dans les

tonneaux. Toutes les terrines où il y avait de l'huile cassèrent; les urines se gelaient en l'air; les oliviers sont tous morts et tout ce qui était exposé à la campagne, jusque aux chênes verts de la montagne, et cela est presque par toute l'Europe. Il y a eu aux montagnes quelques récoltes de blé, parce qu'il y avait un ou deux pans de neige par-dessus. Dans le mois de mai, lorsqu'on a eu vérifié que tous les blés étaient morts, on a eu recours à la poumoule, avoine et millet pour ressemer, de façon qu'à la récolte tout a été à des prix excessifs ; le blé a valu jusqu'à 40 écus la charge, par la raison qu'il y avait défense de par le Roi de ne laisser sortir aucun grain du royaume, à peine de la vie, et pour cet effet, il y avait des compagnies tant de dragons que d'infanteries sur les frontières, passages et même des détachements sur les montagnes pour empêcher la sortie des grains, et l'on ne savait quel moyen prendre pour manger et pour semer. Mais Dieu y a pourvu et personne n'est mort de faim, mais le peuple a beaucoup souffert. On mêlait de légumes la farine d'avoine. L'on a fait comme on a pu, quoique les communautés aient acheté du blé de mer à haut prix, et pour cela il fallait avoir des permissions de la Cour, qu'on a octroyées et l'on est parvenu à avoir le blé à 4 livres l'éminé. » On comprend que, dans ces conditions, le pape ait songé à secourir ses malheureux sujets.

Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 1713, comme le bois provenant des noyers arrachés au cimetière se pourrit, on décide de faire un marche-pied à l'autel de la chapelle du Saint-Esprit, des bancs



dans la chapelle ou autour de l'église et de donner le reste aux particuliers.

En juillet 1717, le fils de François de SEYTRE, seigneur de Vauclose, épouse la fille du marquis Louis De GOULT. Les consuls Firmin DOUMAS et Jacques GIRARD vont féliciter M. de Vauclose père et fils, leur témoignent leur soumission et leur offrent trois paires de dindonneaux, trois paires de poulets.

Le 6 janvier 1719, le fils de M. de Vauclose fait part de la mort de son père « ci-devant votre seigneur, afin que lui procuriez tous les secours dont il peut avoir besoin par un service que vous lui devez en cette qualité ».

D'août 1720 à avril 1721, ce fut la peste, dite de Marseille, et l'affolement dans toute la Provence et le Comtat. L'histoire a conservé le souvenir du dévouement de Mgr. De BELZUNCE, évêque de Marseille et du chevalier ROZE. On sait qu'à Arles seulement il y eut près de dix mille victimes ; à Avignon, environ huit mille sur vingt mille habitants. « Le mal contagieux » devait reprendre ses ravages en 1724, pour quelques mois encore. Aux siècles suivants, deux épidémies causeront beaucoup de mal au pays; le choléra, en 1884 et la grippe espagnole, en 1918.

En septembre 1720, on doit faire établir « deux portes en bois aux deux fossés de Vauclose pour parer aux présentes calamités et crainte du mal contagieux dont Marseille et autres lieux de Provence sont affligés », Un mois après, on «

achète 50 saumées de blé et autres grains pour vivre, au cas du mal contagieux. » En décembre Comme le sel fait défaut, on va en acheter au Pontet ; il sera vendu en gros aux riches et en détail aux pauvres particuliers.

Le 27 décembre 1721 fut un jour de grande colère pour Claude Véran ALLIBERT, consul de Vaucluse. Ce jour-là, il était allé à L'Isle porter au chef de l'ajudicature, l'argent du sel acheté au Pontet. Arrivé à la barrière de L'Isle, il présente plein de confiance son billet de santé, ou sauf-conduit. Mais il montra par mégarde le billet de Maximin JASSOT qu'il avait dans sa poche. Non seulement l'entrée de la ville lui fut refusée, mais encore on le fit appréhender par deux sergents qui l'emmenèrent en prison où il passa la nuit. On le relâcha que le lendemain matin à 10 heures, malgré ses protestations. De plus, il dut payer « pour frais un écu blanc de 6 livres, 6 sols roy et 20 sols patas aux deux sergents ». Aussitôt de retour à Vaucluse, il fit porter plainte par le Conseil au vice-légit d'Avignon « pour toutes ces ignominies et affronts ». À L'Isle on ne ménageait guère les manants de Vaucluse; on mettait même un malin plaisir à les brimer un peu.

Pourtant, ils avaient pris toutes les précautions contre le mal contagieux ; ils avaient eux aussi établi leur ligne ou cordon sanitaire, et depuis longtemps ils avaient institué « un bureau pour la conservation de la santé ». Comme le prouve une délibération du 25 octobre 1721.

En juin-juillet 1721, la grêle ravage une grande partie du terroir vaclusien. Nouvelle année de privations pour les habitants.

François MANNUEL, notaire à Robion, écrit qu'en 1724, les consuls de Cabrières donnent le droit de boucherie au prix de 4 sous la livre de mouton et à 3 sous la livre de bœuf. Les mêmes prix devaient être pratiqués à Vacluse.

En 1725, le 25 février, on refuse d'accepter le legs de M. COURT, ancien vicaire, parce qu'il est « à charge à la communauté et en conséquence fort pernicieuse et onéreuse ». Le 3 juin de la même année, les habitants de Vacluse se plaignent que le fournier faute de chauffer le four, gâte tous les pains des particuliers et décident de porter plainte à qui de droit.

En novembre 1729, on décide (de réparer le couvert de l'église pleuvant de toutes parts, qu'il continue de pleuvoir et que si on n'y met un prompt remède, cela pourrait faire crouler la voûte de l'église, ce qui serait une dépense à faire qui ruinerait ce pauvre lieu ». Les réparations de 1699, 1706, 1709, 1710, au couvert de l'église avaient été mal faites ; il y avait même eu procès avec le maçon qui s'en était chargé. Le 4 novembre 1725, « un tonnerre avait endommagé le clocher; il fallut le réparer avec bonne chaux s'il est besoin de Caumont et cimenter le tout ».

Le troisième registre des délibérations du parlement de Vaucluse va de 1729 à 1754. Comme dans les deux autres, on y voit les élections des consuls modernes, les encans de la ferme du Souquet et des noix du noyer (il n'y en a plus qu'un; 19a1), les réparations à faire aux chemins, à l'escalier du clocher, au couvert de l'église; la refonte des cloches ; les doléances au sujet du ravage des vergers et de la montagne par les troupeaux (en 1739, un troupeau de 135 bêtes appartenant à SYLVESTRE de Cabrières fut surpris en train de paître dans la montagne et conduit au château).; des protestations contre la défense faite par la seigneur aux habitants de pêcher dans la Sorgue, et contre l'usurpation par un habitant, d'un chemin communal ; impositions de taille et capage pour couvrir, en 1740, un déficit de 801 livres 9 sols et 10 deniers ; procès contre un DOUMAS qui invoque « une créance chimérique » et veut se faire régler par la communauté ; pertes causées ,en 1736, par une sécheresse prolongée, pas de blé, pas de fruits, pas d'olives ; attribution d'un salaire annuel de 24 livres au nouveau secrétaire; réfection, en 1747, du mur du cimetière, déjà réparé en 1713 ; refus de réparer la voûte de l'église au-dessus du presbytère, de mettre un loquet à la petite porte du presbytère et de fournir des cordes pour les cloches, attendu que le lieu de Vaucluse est «extrêmement pauvre» ; remontrances du vice-légat parce qu'on n'exécute pas ses ordres, etc.

Voici, maintenant, les noms des familles habitant Vaucluse vers 1730 ; j'indique entre parenthèse le nombre des familles

distinctes portant le même nom: DOUMAS (3); FOURMON (1), JASSOT (1), LONG (2), GIRARD (2), MARTIN (1), DAUPHIN (1), ALLIBERT (2), CHOU (4), TACUSSEL (2), BRAZATY (3), CARBONEL (1), ANDRIEU(1), BOURGUE(1), BARTHÉLEMY (1), CAMBE(1) BOUVIER (1), FERRUS (1), CONSTANTIN (1), MONNET (1), CASTEAU (1), DUFOUR (1), REY (1). Une famille Joseph JULLIAN apparaît en 1740. Après 1760, ce sont les BLANCHARD, GAGNON, FINE, LAMBERT, RANDOULET, VILLARD, qui sont mentionnés sur les délibérations du Conseil et signent de leur nom.

À cette époque, j'ajouterai les familles ALAZAUD, ANDRIEU, BERNARD, BOURDON, BRUZETY, DOUZON, FLOURENT, et après 1760, MAGISTRAU, MICHEL, PEYTIER et THIAULT.

Le quatrième registre des délibérations (BB- IV) va de 1765 à 1786. Sa lecture prouve qu'il ne se passait rien d'anormal à Vaucluse à la veille de la Révolution. Comme par le passé, on élit les consuls modernes et on procède à l'adjudication des noix du noyer de la communauté, à l'enchère du Souquet à vin, ou sur le vin, et à l'exaction des tailles. Le soucatier avait le droit exclusif de servir à boire et à manger, de « donner la nappe et le sel », de faire cuire la viande, de « donner bon pain, bon vin, bon lit aux étrangers », autrement dit le droit de tenir cabaret. Ce droit s'affermait 24 ou même 36 livres monnaie de France. Les noix s'adjugeaient à 4, 5 ou 6 livres selon les années.

En 1768, les habitants de Vaucluse revendiquent encore le droit de pêcher dans la Sorgue, malgré la défense du marquis

de Caumont, qui invoque de « prétendus statuts » pour s'y opposer ; ils font consolider le pont qui se trouve sur « la grande rivière de la Sorgue », nomment un valet de ville, afferment la romaine (le droit de peser) à Véran FINE; font établir, en 1778, un nouveau cadastre et s'entendent, en 1783, avec les habitants de Lagnes pour offrir en présent à Messire JOURDAN, chanoine de Cavillon une vaisselle d'argent pour le remercier de ses bons offices lors de la délimitation des frontières des deux communautés. Le 26 juin 1782, le secrétaire du parlement de Vaucluse est obligé d'insérer un ordre de Son Excellence le vice-légat d'Avignon excluant les sieurs DOUMAS père et fils dudit parlement et leur défendant « d'exercer aucune charge pour raisons à nous connues ». On remarquera la discrétion du vice-légat qui condamne, sans dire pourquoi. Enfin, le 4 avril 1784, il faut signaler la délibération du parlement de Vaucluse qui demande à l'Assemblée de la province la construction du chemin de L'Isle à Avignon et de Vaucluse à L'Isle «vu que tous les chemins qui y aboutissent sont très impraticables à la moindre pluie ». Le chemin de Vaucluse à L'Isle, orné de platanes vers 1900, a été élargi de 1m50 en 1929.

Le cinquième registre (BB V) va de 1786 au 14 vendémiaire de l'an III de la république. Il y est encore une fois question du fermage du Souquet et des noix du noyer, et de la volonté expresse des habitants de cuire leur pain où bon leur semble. On y trouve mentionnées la fin des consuls, l'organisation du Conseil général de la commune et la nomination du premier

maire. Les citoyens de Vaucluse, fidèles à la loi au Saint-Siège puis « fidèles à la loi et au Roi » ne perdent pas de vue les affaires qui les intéressent: confection d'un habit, veste et culotte pour le tambour ; réfection du pont qui unit les deux parties du village et menace de s'écrouler; protestation au sujet d'un vol commis au « préjudice de la caisse des trois confréries» ; inventaire des meubles et effets laissés par le curé ARNAVON installation d'un nouveau curé, LAPIERRE ; serment du nouveau secrétaire FLORENT, après la démission du secrétaire REY ; expertise des biens du ci-devant SEYTRE-CAUMONT, émigré, estimés à environ 13.500 livres ; équipement des quatre citoyens enrôlés volontairement pour la défense de la République ; apposition des armoiries de la France sur la maison commune ; démission du curé LAPIERRE qui ne veut plus desservir la commune ; interdiction faite aux fabricants de papier TACUSSEL et JASSOT d'employer des formes pouvant rappeler, par transparence, l'autorité du roi ; requête pour obtenir la nomination d'un instituteur; établissement des charges et des revenus de la commune ; pétition adressée par le citoyen maire JASSOT au représentant ROVÈRE pour garder son fils à Vaucluse où il est absolument nécessaire à la fabrication du papier et à la direction de sa petite usine ; enfin, découverte dans la Sorgue, le 19 septembre 1793, du cadavre d'un inconnu dont le signalement est donné avec précision.

En 1764, recensement de l'ancienne seigneurie: Vaucluse compte. 240 habitants; Cabrières, 440; Lagnes, 568 ; et Saumanes, 600.

Le 12 juillet 1777, on signale à Vaucluse le passage du comte de Provence, plus tard LOUIS XVIII, roi de France. En 1785, l'abbé BARTHELEMY, qui n'était pas encore Le célèbre auteur du *Voyage du jeune Anacharsis* (1788), est l'hôte, à Vaucluse, du curé ARNAVON. Le prieur ARNAVON est celui qui a certainement le plus travaillé à faire connaître Vaucluse aux artistes et aux érudits du monde entier. Néanmoins, en 1786, les habitants de Vaucluse se plaignent de lui parce qu'il s'absentait trop souvent et ne confessait pas les mourants.

En 1790, les évêchés d'Apt et de Cavaillon sont supprimés ; Vaucluse fait désormais partie du diocèse d'Avignon.

Le 20 janvier 1791, et le 24 mai suivant, on procède à la vente du monastère de Sénanque ; la première vente produit la somme de 72.000 francs; la seconde<sup>5</sup>, 28.000 Francs. Expulsés de leur abbaye en 1903, les moines y sont revenus en petit nombre après 1920.

---

<sup>5</sup> En 1854, l'Abbaye de Sénanque en partie en ruine, est achetée par Monsieur Alix de LÉOUZE, en 1857, ces héritiers le revendirent au père révérend « Dom Marie Benoît BARNOUIN »; de son vrai nom, Lue Léon Patrice BARNOUIN, né le 18 octobre 1815 à L'Isle sur Sorgue.



Le 27, août 1820, à Lagnes, Marie Thérèse PÉPIN, 16 ans, fille du triste chef de la bande des Coupe-nez, Jean Joseph Marie PÉPIN, épouse Alix Gabriel DE LEOUZE.

Le 14 septembre 1791, l'état d'Avignon et le Comtat Venaissin sont rattachés à la France. Le centenaire de cet événement fut célébré à Avignon en 1891; un monument, œuvre du sculpteur CHARPENTIER, le commémore sur la place de l'horloge. La principauté d'Orange avait été incorporée à la France en décembre 1714. La loi du 25 juin 1793 réunit les quatre districts d'orange, Apt, Avignon et Carpentras, et fait Avignon le chef-lieu d'un nouveau département qui prend son nom de Vaucluse. Sa superficie exacte est de 356.640 hectares 21 ares 58 centiares; il est situé entre le 43 42° et le 45° 45 de latitude nord.

La superficie du territoire de la commune de Vaucluse est de 694 hectares 60 ares et 35 centiares; non compris le domaine public, routes, chemins, rivières, ravins et fossés. La superficie du terrain communal est de 359 hectares 71 ares et 12 centiares. Le 19 février 1797, le pape, qui ne pouvait faire autrement, signe le traité de Tolentino par lequel il consentait à la réunion à la France de l'état d'Avignon et du comtat Venaissin. Moins de trois semaines après l'exécution de LOUIS XVI à Paris, le Conseil municipal de Vaucluse prend la délibération suivante « Le 10 du mois de février 1793, l'an second de la République Française, le Conseil général de cette commune de Vaucluse ayant été dûment convoqué au son de la cloche, comme de coutume, dans une des salles de la

maison du ci-devant citoyen SEYTRE-CAUMONT, servant provisoirement aux séances de la commune, ont assisté à ce conseil les citoyens Joseph JASSOT, maire, Pierre GIRARD, François BON, officiers municipaux ; Joseph-Marie CONSTANTIN, procureur de la commune ; Véran ANDRIEU, Véran ALLIBERT, François RERRUS, Alexis PEYTIER, Thomas JACQUIER, notables ; Le citoyen maire a ouvert la séance et a exposé que dans le courant de la semaine dernière, il a reçu une lettre des administrateurs du district de Vaucluse en date du 29 janvier dernier, qui apprend que la tête de LOUIS CAPET est tombée sous le glaive de la loi et de la justice, le 21 du dit mois dernier; de laquelle lettre il a fait lecture à haute voix aux dits assemblés et a requis d'être délibéré. Sur ce, les assemblés recevant cette nouvelle au milieu des transports de la joie la plus vive, ouï le procureur de la commune en ses conclusions, ont délibéré unanimement de célébrer une fête en réjouissance de la mort du dit CAPET, laquelle fête, ils ont fixée au jour du dimanche prochain. Ont signé JASSOT, maire ; BON, officier municipal ; CONSTANTIN, procureur de la commune ; ANDRIEU, ALLIBERT et PEYTIER, notables. À Vaucluse donc, le Conseil municipal se borne à ordonner une fête probablement imposée, d'autres communes, plus zélées, changèrent leur nom, exemple, la petite commune de Crillon prit le nom de Roque Libre en 1794.

Son Excellence Philippe Claude de SEYTRE-PETRUSIS, prince romain, duc de Caumont, Marquis de Vaucluse, avait émigré à Nice en 1790. Je ne sais par quel bref papal la seigneurie de

Vacluse fut érigée en marquisat; mais il faut constater que plus cette seigneurie se rapetissait, plus le seigneur prenait du titre... vers 1575, on admirait le chevalier de Vacluse ; en 1789, c'est du marquis que l'on parle.

De la période qui s'étend de 1791, date du massacre par les patriotes de 60 suspects à la tour de la Glacière, au palais des Papes, à Avignon (16 et 17 octobre) à 1795, date des massacres en masse par les royalistes à Aix et au château de Tarascon (6 prairial), il ne se passe rien de grave à Vacluse; personne n'y fut tué ni dans un camp ni dans l'autre. Une anecdote de ce temps a été conservée par la tradition locale. Un jour, par surprise, une bande de brigands, natifs de Saumanes, Vacluse et Cabrières (on se souvient ici encore de leurs noms) et qu'on appelait les coupe-nez, envahit le village et pénètre dans l'usine de César TACUSSEL. Ils exigent qu'on leur serve à manger et à boire en proférant de terribles menaces. Les gens de la maison, épouvantés, se hâtent d'obéir ; on leur sert des poulets, des dindonneaux, des canards, du bon vin. La ripaille finie, on apporte sur la table une petite soupière remplie de pièces d'or. Les coupe-nez empochèrent tout et se hâtèrent de déguerpir. Ainsi furent épargnés le nez et la vie de certains Vaclusiens.

En 1792, le marquis de SADE écrivait de Paris à son notaire GAUFRIDY pour lui signaler les agissements d'un nommé PÉPIN à Saumanes : «Jusqu'à ce moment, lui seul a prévenu et empêché la démolition de son château de Saumanes ; il n'en est plus le maître et sans dire positivement si ce sont les

Saumanais ou le club des Jacobins de L'Isle, on veut (poursuit Pépin) absolument jeter votre château par terre, à moins que vous me donniez sur le champ 3.600 francs pour le racheter... » cité par Paul BOURDIN). Si les Vauclusiens tremblaient d'inquiétude pour leur nez, on voit que le marquis De SADE, de triste mémoire, tremblait pour ce qu'il avait de plus cher au monde, son argent.

Le roman romantique de Félix GRAS, *Les Rouges du Midi*, abonde en détails exacts et pittoresques sur la condition misérable, les mœurs et les coutumes des paysans comtadins antérieurement à l'époque de la Révolution. J'en recommande vivement la lecture.

## DE 1800 À NOS JOURS

---

Dans cette dernière période de l'histoire de Vaucluse, les faits suivants sont à relever: l'organisation des préfectures et nouveaux diocèses.

Le 6 germinal de l'an 1800, M. PELET, de la Lozère, premier préfet du Vaucluse, entre en fonctions et en 1801, l'évêché de Carpentras est supprimé par le Concordat. Reste seulement l'archevêché d'Avignon.

Vaucluse devient un lieu de pèlerinage et d'excursion : poètes, artistes, grands personnages, félibres et curieux affluent dans le vallon fameux. Les syndicats d'initiatives des

villes voisines y poussent les touristes et les gourmets, toujours friands de coquilles d'écrevisses. Le 1<sup>er</sup> novembre 1802, CHATEAUBRIAND visite la fontaine ; en 1804, le 20 juillet, pour la fête du 5eme centenaire de la naissance de Pétrarque, l'Athénée du département de Vaucluse fait ériger la colonne qui se trouve sur la place du village ; en 1807, le 18 septembre, Louis BONAPARTE, roi de Hollande, père de Napoléon III, est de passage à Vaucluse; le 3 novembre 1815, on y voit le Duc d'ANGOULÈME ; Le 4 juin 1838, Le Duc d'ORLÉANS, fils aîné de Louis-Philippe ; en 1863, le roi de Bavière, MAXIMILIEN II ; en 1874, les 18, 19, 20 juillet, on célèbre à Vaucluse, le cinq centième anniversaire de la mort de PÉTRARQUE ; en 1889, les cigaliers, ou félibres de Paris, visitent le pays, pleins d'entrain et de gaieté ; en 1928, on appose une plaque en marbre sur la maison qui occupe l'emplacement présumé de la retraite de Pétrarque. C'est là que l'on a installé le musée de la maison de Pétrarque. Heureuse idée dont la réalisation se poursuit lentement (1931). Encore à ses débuts, le musée possède quelques très beaux exemplaires et rares, des meilleures éditions de Pétrarque. Il est la propriété de l'université d'Aix-Marseille. L'année précédente, en 1927, la bibliothèque de Carpentras avait fait une exposition publique de manuscrits, d'imprimés et de tableaux, « près de 450 pièces évoquant Pétrarque, ses amis, ses maîtres spirituels, ses auteurs familiers, ses protecteurs et son temps ; manuscrits précieux, beaux incunables, éditions rares, peints ou gravés. » (R. CAILLET.)

Dans ses *Lettres Familières* (XII, 8), Pétrarque décrit sa maison de Vaucluse et la grotte qui en faisait pour ainsi dire partie. Cette maison était sise sur la rive gauche de la rivière, adossée au rocher qui surplombe la Sorgue, la même où a été installé le musée bibliographique et iconographique de Pétrarque et de Laure (7 octobre 1928). C'est ce qui ressort d'une excellente étude publiée par M. Maurice MIGNON, chargé de cours à l'université d'Aix : *La Maison de Pétrarque à Vaucluse*, (librairie Ernest LEROUX, Paris 1928).

Quant à la grotte de Pétrarque, on a tort de la confondre avec l'entrée du tunnel, côté musée. Le seuil de cette grotte naturelle a été muré il y a une centaine d'années ; c'est pourquoi des milliers de touristes ont défilé devant elle sans le savoir. Ses propriétaires successifs en ont fait un cellier. Sa porte s'ouvre à l'extrémité du tunnel, côté source. Elle a une superficie de 12 m. par 15 m. elle est voutée, en plein roc, et n'est séparée de la maison du poète que par la largeur du tunnel. Cela correspond exactement à ce qu'en dit Pétrarque : « *Ultima domus in parte, textudo vivis ex lapidibus, curvata suspenditur, Quae nunc mea dedente sentiri vetat aestarem* ». Il y travaillait, s'y exerçait à la déclamation comme CICÉRON dans son atrium. Maintenant qu'elle est fermée, on n'y pourrait séjourner l'été trop longtemps, à cause de sa grande fraîcheur (+ 14°). Elle appartient aujourd'hui (1931) à M. Paul LAFFONT. Pour bien la voir, il faut s'y rendre dans la matinée, quand un peu de jour y pénètre par son unique fenêtre et son petit portail.

Enfin, selon toute vraisemblance, le tronçon du tunnel (côté source) qui formait jadis une grotte de 3 mètres de large sur 8 mètres de long, servait à remiser les deux petits chevaux que possédait Pétrarque, duos equos exiguos.

Il faut signaler, en outre, les recherches patientes, parfois hardies des géographes de tous les pays et des ingénieurs du département, sur la nature du terrain vaclusien, sur le régime alimentaire de la source et sur les avens des alentours. En 1878, on profita de la sécheresse absolue; le 26 et le 27 mars, le scaphandrier marseillais OTTONELLI explora le gouffre de la source en présence du préfet SPULLER. Les plongées successives de cet homme courageux ont permis de dresser une carte des déclivités du gouffre encore mal connu (toujours en 1931).

Puis c'est la ruine du Comtat causée, dans les années 1880, d'abord par le phylloxéra, ensuite par les produits tirés de l'aniline, et la disparition du ver à soie. Les vignobles et les garancières sont anéantis dans toute la contrée. Ce n'est que vers 1895 que le chasselas et la culture maraîchère répareront le mal, largement.

La culture des fruits et des légumes est, pour le département, « un facteur de prospérité autrement solide et durable que ne l'étaient autrefois la garance et la.. ?... (D. FAUCHER) À Vaucluse, si on ne met plus à l'encan les noix du noyer et le fermage du Souquet, on commence à adjuger; vers 1840,

« les truffes qui peuvent se trouver sur le territoire communal ».

En 1929, ont été expédiés, de la gare de Gadagne, 530 wagons de chasselas pesant 2650 tonnes. L'année 1930, a été déficitaire ; 420 wagons seulement ont été expédiés, pesant 2100 tonnes. Les 13 et 14 septembre 1930, une exposition de raisins de table a été organisée par la petite ville du Thor qui est devenue le grand marché mondial des raisins de table, chasselas, gros verts, admirables, etc. En 1925, la gare du Thor a expédié environ 14.000 tonnes de raisins de table, en 1927, 18.000 tonnes, en 1928, près de 20.000 tonnes. Dans le territoire de Lagnes-Cavaillon, ou de Carpentras, un hectare de terrain pour raisins de table, asperges ou fraises, vaut actuellement (1931) de 35 à 40.000 francs, Il est vrai qu'une seule récolte suffit à solder le prix d'achat.

Les œuvres de bienfaisance et de mutualité ne manquent pas à Vaucluse, le *Bureau de Bienfaisance* a été institué par arrêté préfectoral du 22 décembre 1828 ; ses revenus annuels s'élèvent à la somme de 9.528 francs. Sans compter la *société Scolaire de secours mutuels*, on trouve encore quatre sociétés d'entraide sociale *La Fraternelle Vauclusienne*, fondée le 16 mars 1900, avec un actif de 17.845 francs ; *l'Amitié Vauclusienne*, fondée le 1<sup>er</sup> juillet 1903, dont l'actif s'élève à 12.730 francs ; *la Vraie vauclusienne*, du 16 avril 1907, riche de 8.130 francs ; *l'Aide du Foyer*, du 1<sup>er</sup> février 1909, avec un actif de 10.200 francs. Mais n'y aurait-il pas intérêt à fonder



tous ces groupements en un seul? C'est une question à examiner.

De grands travaux d'utilité publique sont menés à bien dans la commune, en 1838, on construit la mairie; en 1844 le cimetière de la place de l'église Saint-Véran est désaffecté ; il est transféré au quartier des Vîgnaces, là où il se trouve aujourd'hui, le 16 ( ) 1855 ; il a été agrandi en 1860, en 1879 et en 1908 ; le chemin carrossable qui y conduit est de 1908. La poste est de 1880 et l'eau est amenée dans presque toutes les maisons en 1911 ; la passerelle sur la SORGUE, en aval de l'ancienne filature, est de 1912 ; le groupe scolaire a été inauguré le 9 novembre 1924 en présence du ministre DALADIER, Carpentrasien notoire ; enfin, le monument aux vingt-trois morts de la grande guerre œuvre de Jean-Pierre GRAS, sculpteur, placé au milieu du cimetière en 1925. J'oubliais la construction, vers 1854, de l'aqueduc de Galas (12 arches), inauguré le 12 juillet 1857 pour le canal de Carpentras, et en 1871, celle du pont central, dit Pont de Galas, d'une solidité à toute épreuve.

L'industrie vauclusienne du papier est presque tout entière, maintenant, entre les mains des actionnaires des grandes sociétés anonymes. Le 12 mars 1803, il y avait à Vaucluse quatre moulins à papier; deux au quartier du Martinet, sur la rive gauche de la Sorgue, là où s'élevait le premier moulin de François BASSIS (1522) ; de ces deux moulins mitoyens, l'un appartenait à Jacques TACUSSEL, l'autre aux héritiers de Pierre Boniface TACUSSEL. Un peu plus bas, sur la rive gauche, se

trouvait le moulin de Jean Joseph TACUSSEL, dit Moulin du Pont. De là, le surnom de TACUSSEL du Font et de TACUSSEL du Pont. Le quartier du Martinet est ainsi appelé du Martinet à cuivre, usine à raffiner ou à polir le cuivre, qu'y avait construit, en 1469, le père de Gaspard SAIGNET d'ASTAUD. Ce martinet à cuivre fut transformé en moulin à papier le 27 janvier 1522. C'est ce moulin que Gaspard de SAIGNET d'ASTAUD vendit pour 38 écus d'or à M. DAUNIER, marchand d'Avignon, le 1 octobre suivant.

Je dirai en passant, qu'il a été expédié de la gare de L'Isle, en 1930, 4.827 tonnes de papier fabriqué à Vaucluse. En 1794, dans le Comtat, treize usines à papier, la plupart sur la Sorgue, occupaient environ 600 ouvriers ; leur production annuelle était de 32.500 rames sur lesquelles 28.000 rames pesant 7.000 quintaux étaient exportées en France. Éloquente comparaison que celle de ces deux années 1930 et 1794.

Le premier moulin à papier du Comtat était situé sur l'Auzon, à un kilomètre en amont de Carpentras; il fut créé entre 1362 et 1374. Ce moulin, dit des Crottes, naguère moulin à farine, est actuellement, une porcherie.

Les anciennes familles vauclusiennes dispersées un peu partout, refoulées par de trop nombreux éléments étrangers, disparaissent lentement ; par exemple, le bloc des TACUSSEL, solide et résistant jusqu'à la 15<sup>ème</sup> génération, se désagrège et s'éparpille au loin.

C'est enfin un accroissement considérable de la population qui, depuis 1764, a quadruplé à Vacluse, alors qu'une très notable diminution est enregistrée à Saumanes et à Cabrières. Le recensement de 1801 accusait 284 habitants à Vacluse, 514 à Saumanes, 605 à Cabrières et 732 à Lagnes. Celui de 1886 indique 491 habitants à Saumanes, 620 à Cabrières, 776 à Vacluse et 960 à Lagnes. En 1926, à Vacluse Il y avait 1010 habitants ; en 1931, on en recense 1137 qui sont presque tous employés dans les usines. On n'y compte peut-être pas vingt paysans. C'est bien dommage, car le terroir serait des plus fertiles ; les petits oliviers gris, les amandiers, en fleurs dès février, les cerisiers « joie des familles », qui sont, depuis une éternité les trois ornements de nos vergers, paieraient bien les succès intelligents qu'on leur donnerait.

Voici, pour terminer, le prix moyen de quelques denrées relevé à Vacluse de 1904 à 1912: le kilogramme de pain, 0fr. 35 ; de pommes de terre, 0fr. 20 ; de sucre, 0fr. 85 ; de viande (bœuf ou mouton) 1fr. 65 ; le litre de vin, 0fr. 35 ; de lait 0fr. 30 ; d'huile d'olives, 0fr. 90 à 1fr. 25 ; une cervelle de mouton, 0fr. 30 ; un poulet 1fr. 75 ; une belle truite, un chapon fin, une poule d'eau 3fr.50 ; 12 œufs, 0fr.75 ; le kilogramme de truffes, 7 francs.

Et je laisse à chacun le soin de faire, sur ce point, toutes les réflexions qui paraissent s'imposer.

## CONCLUSION

---

Comme on vient de le voir, l'histoire de la commune de Vaucluse n'est pas riche; mais elle ne manque ni d'intérêt, ni d'originalité. D'abord, humble bourgade de pêcheurs gaulois, la voici devenue une florissante petite cité industrielle. Les étapes principales de son évolution vers le progrès sont faciles à indiquer.

Avant l'ère chrétienne, le temple au quartier des Bourgades marque l'arrivée des Grecs à la source de la Sorgue, vers 540 avant Jésus-Christ. Le petit autel grec devient, par la suite, un temple romain. Après l'introduction du Christianisme en Provence, ce temple est transformé en oratoire; SAINT VERAN, le premier, y célébra la messe vers 560.

Puis c'est l'installation des ADHEMAR à Cavaillon, la construction du château et de l'église paroissiale vers 1030 ; alors, de modestes habitations s'élèvent autour du château, au quartier des Bastides ; puis encore, ce sont les premières revendications des habitants tenaces qui obtiennent satisfaction dans l'affaire du moulin, en 1277.

Plus tard, c'est la retraite féconde de PÉTRARQUE ; il écrit à Vaucluse la plupart de ses grands ouvrages et s'impose à la renommée, à l'immortalité, vers laquelle il entraîne avec lui la solitude du val clos (1337 - 1353) et le doux nom de Laure.

Successivement s'éteignent les familles d'ADHEMAR, de Cavaillon, 1373 ; de SAIGNET d'ASTAUD, 1577 ; DE VINCENS DE MAULEON, 1630, qui furent, tour à tour, propriétaires du fief de Vaucluse et de Lagnes. La maison SEYTRE DE CAUMONT, qui prit leur suite resta propriétaire de Vaucluse jusqu'à la révolution.

D'ailleurs, les droits des nobles étaient plus fictifs que réels. Et les industriels qui, à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, s'installent dans le village et assurent son développement régulier, ont vite effacé le souvenir des anciens seigneurs qui n'avaient aucune attache sérieuse dans le pays où on les connaissait mal. On a vu d'ailleurs que, lorsque le seigneur prétendait empêcher les manants de pêcher dans la Sorgue ou les obliger à cuire leur pain dans son four et à moudre leur grain à son moulin, ces manants ne craignaient pas de protester et d'en appeler à leurs «seigneurs supérieurs ».

En somme, à partir de 1682, Vaucluse vit tranquillement. On n'y eut bien peur que deux fois : en 1720-1721, lors de la peste, et en 1793 ou en 1795, lors de la visite des Coupe-nez, Les changements de régimes sont sans grande influence sur l'existence des ouvriers et des rares paysans qui ont remplacé les vieux écumeurs de la rivière, habile à lancer le trident sous les eaux. Les délibérations du Conseil municipal offrent à peine l'écho affaibli des violentes secousses extérieures épidémies, guerres ou révolutions. Les usines se multiplient, s'agrandissent, se modernisent. Les visiteurs ne cessent d'accourir ; leur nombre est considérable, surtout le lundi de

Pâques et le lundi de Pentecôte ; ces jours-là, les automobiles doivent nécessairement adopter le sens unique. Un garage municipal a dû être aménagé et le stationnement de ces voitures est devenu une source de revenus appréciable pour la commune. Les élections succèdent aux élections ; l'ordre est maintenu sans difficulté et respecté. On a pu s'en rendre compte en novembre 1883 au moment de la démission collective du Conseil municipal. À force de précautions et d'hygiène, les épidémies se font de plus en plus rares; la prospérité s'accroît; le confort devient une nécessité et l'histoire de Vaucluse n'est plus aujourd'hui basé que sur des grands travaux.

*À Madame Eugène Fourmon, née Tacussel*

*Ma bonne cousine.*

Hommage de respectueuse affection.

Félix Bertrand

---

## INVENTAIRE SOMMAIRE DES MONUMENTS DE VAUCLUSE

---

**AQUEDUC:** Célèbre ouvrage qui coupe la Sorgue, avec ses douze arches, fut inauguré en 1857, pour faire passer les eaux du canal dit de Carpentras.

**CHAPELLE DE SAINT-NICOLAS:** Derrière les Établissements Chimitec, existe les ruines d'une petite chapelle, dite de GALLAS, qui serait d'après l'abbé COSTAIN de PUSIGNAN, prétend que cet édifice abrite le tombeau de Laure.

**CIMETIÈRE:** L'ancien cimetière, qui se trouvait devant l'église Saint-Véran, fut Déménageait en décembre 1844, à son emplacement actuel, chemin de Cabrières, près des Bastides. Le monument aux morts des deux guerres 1914-1918 et 1939-1945 œuvre du sculpteur avignonnais Félix GRAS, fut inauguré officiellement, le 11 novembre 1924.

**COLONNE « La »** Elle fut posée en 1804, près du gouffre de la fontaine, puis en 1829 elle fut transplantée sur la place devant la mairie, qui porte son nom.

**ÉGLISE:** Elle serait du XIII<sup>ème</sup> siècle et son patron, Saint-VÉRAN y aurait fait ses premiers offices dans les années 560.

**MAIRIE:** L'hôtel de ville a été inauguré en 1838, l'ancienne Mairie était située sur l'emplacement de la Poste actuelle,



# INDEX

---

ADHEMAR .....	47	BERNARD.....	5, 6, 31
ADRETS (DES)		BILHOTI	
Baron .....	5	Archidiacre.....	14
ALAZAUD.....	31	BLANCHARD.....	31
ALIBERT		BON.....	37
Jacques .....	22	François.....	36
Pierre .....	21	BONAPARTE	
ALLIBERT .....	31, 37	Louis.....	40
Véran .....	28, 36	BONNET .....	8, 9
ANDRIEU .....	31, 37	BORACCHI	
Véran .....	36	Roch .....	15
ANGOULÈME (D')		BORLACCHI	
Duc.....	40	Roch .....	6
ARNAVON		BOTTANI	
Curé .....	33	Siffredus.....	9
ARNAVON.....	34	BOURDIN	
ARNERI (D')		Paul .....	39
Gabriel .....	7	BOURDON.....	31
ARNIER		BOURGUE .....	31
Jean.....	10, 11	BOUVIER.....	31
BARRAL .....	13, 14, 15	BRAZATY.....	31
BARTHÉLEMY .....	31	BRUNET	
BASTIDE		Etienne.....	10
Jean.....	11	BRUZETY.....	31
BAYLE		BUSCAT (DE)	
Pierre .....	7	Baron .....	4
BELZUNCE (DE).....	27	BUSSI	

Elzéar .....	14	Joseph-Marie .....	36
CAILLET		COTTIER	
R. 40		Charles .....	23
CAMBE .....	31	COURTET	
CAPET		J. 19	
Louis.....	37	Jules .....	5
CARBONEAU		CROUZ	
Pierre .....	22	Anne.....	24
CARBONEL .....	31	DARISTA	
CARCES (DE)		Mathieu .....	14
Marquis.....	5	DAUNIER .....	45
CARRIÈRE		DAUPHIN .....	31
Thomas .....	10	de PUSIGNAN	
CASTEAU .....	31	Costain .....	51
Esprit.....	22	DOUMAS .....	15, 31
CATHELAN		Firmin.....	27
Pancrace .....	22	Guillaume .....	22
CHARPENTIER .....	35	Jean.....	8
CHATEAUBRIAND .....	40	Michel .....	22
CHAURONSET		DOUZON.....	31
Jean.....	15	Jean-Noël .....	22
CHAVET		Jean-Pierre.....	22
Jean.....	8	DUFOUR .....	31
CHOU .....	31	FAUCHER	
André .....	10	D. 42	
Dominique .....	22	FEROFINO	
François .....	11, 22, 24	Edouard .....	6
Joseph.....	21	FERRUS .....	31
Louis.....	21	FINE.....	31
Pierre .....	11, 21, 22	Véran .....	32
CICÉRON.....	41	FLOURENT .....	31
CONSTANTIN .....	31, 37	FORNÉRY	

Jean.....	13	JASSOT .....	9, 31, 34, 37
FOURMON .....	9, 31	Joseph.....	22, 36
Ernest.....	8	Maximin.....	28
Eugène.....	8, 12	JOURDAN.....	32
Jean.....	8	LAFFONT	
Michel.....	8	Paul .....	41
Thomas .....	8, 21	LASCARIS	
Véran .....	8	Vice-légat .....	4
FOURMON		LAUGIER	
Paul.....	9	Jean dit Florini .....	9
GAGNON .....	31	LEOUZE (DE)	
GARCIN		Alix, Gabriel.....	35
Robert.....	11	LEROUX	
GAUFRIDY.....	38	Ernest.....	41
GERMAN		LONG .....	31
Clémence.....	24	Antoine .....	22
Delphine .....	24	Mathieu .....	22
GIRARD .....	31	Louis XIV .....	4
Jacques .....	27	MAGISTRAU .....	31
Pierre .....	21, 36	MANNUEL	
GOULT (DE)		François.....	29
Louis.....	27	MANUEL	
GRAS		F.-J.....	25
Félix .....	39	MARQUE	
GUERIN		Pierre .....	10
J. 17, 18		MARRON	
GUINET		Eustache .....	4
Girard.....	9	MARTIN .....	31
GUIRAUDON		MARTINENGO.....	5
Nicolas .....	9	MAUCORD	
JACQUIER		Esprit.....	8
Thomas .....	36	MAXIMILIEN II	

Roi de Bavière.....	40	RIPERT .....	8
MIERY		ROUX	
Jacques .....	20	Jean.....	22
MIGNON		ROUX (DE)	
Maurice .....	41	Marie Anna .....	24
MONNET.....	31	ROVÈRE.....	34
NOURRIT		ROYER	
Esprit.....	22	Jean.....	14
ORLÉANS (D')		SADE (DE)	
Duc.....	40	Marquis.....	39
OTTONELLI.....	42	SADE (de)	
PELET.....	39	Marquis.....	38
PÉPIN.....	38	SAGNET (DE)	
Jean, Joseph, Marie ...	35	Magdeleine.....	16
Marie-Thérèse .....	35	SAIGNET d'ASTAUD (DE).....	48
PERUSSIS (DE)		Gaspard.....	45
Claire.....	16	Magdeleine.....	13
PÉTRARQUE .....	40	SAIGNET D'ASTAUD (DE)	
PEYTIER.....	31, 37	Esprit.....	7, 10, 13
Alexis .....	36	Laurent.....	13
PONTIER		Magdeleine.....	15
Honoré.....	10	SAIGNET D'ASTAUD (DE)	
QUARTA		Esprit.....	12
Nino .....	19	SAVORNIN	
RANDOULET.....	31	Catherine .....	24
RAPHÉLIS (DE)		SERBELLONI	
Elie .....	15	Fabrice .....	5
REBOUL		Général du Pape .....	13
Pierre .....	20	SEYTRE (DE)	
RERRUS		François.....	27
François .....	36	SEYTRE de CAUMONT (DE).21,	
REY.....	31	48	

SEYTRE-CAUMONT .....	33, 36	Jean joseph .....	11
SEYTRE-PETRUSIS (DE)		Jean, Joseph.....	45
Philippe, Claude.....	37	Jehan.....	2
SEYTRES (DE)		Joseph.....	11, 24, 25
François .....	11	Pierre .....	3, 11, 24
SPIGNE		TARTULI (DE)	
Jehan.....	7, 8	Louise.....	15
SPULLER .....	42	THIAULT .....	31
SUZE (DE)		VERAN (SAINT) .....	47
Comte .....	5	VILLARD.....	31
TACUCELLI .....	2	VINCENS (DE)	
TACUSSEL .....	2, 31, 34	Guillaume .....	13
Albin.....	25	VINCENS de MAULEON	
Antoine .....	2, 24	Henri .....	13
Boniface.....	45	VINCENS de MAULEON (DE)	
César .....	38	Henri .....	15
Claude.....	2	VINCENS DE MAULEON (DE)	48
Honoré.....	12	VINCENS DE MAULEON	
Jean.....	3	d'ASTAUD (DE) .....	13